

COMMUNE DE BUSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2016

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15.

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Néant

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION : M. Jérôme SITTER qui a donné procuration à M. Denis HUTTENSCHMITT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2015
2. AVIS SUR LE PROJET DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 3 FRONTIERES ET SES COMMUNES MEMBRES
3. AFFAIRES FINANCIERES
4. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU C.C.A.S.
5. INDEMNITE DE STAGE – MARINE GERRER
6. REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC
7. ADAUHR : CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES
8. AFUA LES VIGNES : INTEGRATION D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC
9. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AARON
10. ADAUHR : CONVENTION D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX
11. TRAVAUX A LA ZONE HUMIDE
12. ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE
13. REPARATION DE LA FONTAINE DU CIMETIERE
14. REVENTE DE LA NACELLE ET DE L'ANCIEN TRACTEUR
15. O.N.F. : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ANNEE 2016
16. BATIMENTS COMMUNAUX
17. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
18. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
19. DIVERS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

M. C.WEIGEL souhaite savoir si le procès-verbal pourrait être plus détaillé, exemple page 372 « *Mme le Maire répond aux questions posées par les conseillers sur la prise en charge des frais électriques mais aussi d'éventuels frais en cas de vandalisme* ».

Mme le Maire indique que ceci sera fait à l'avenir.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015 et le signe séance tenante.

2. AVIS SUR LE PROJET DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 3 FRONTIERES ET SES COMMUNES MEMBRES

Madame le Maire expose, et précise que tous les conseillers ont eu connaissance du document avant la réunion de ce soir.

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de « réforme des collectivités territoriales », et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L.5211-39-1 ;

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » dite loi MAPTAM ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République », dite loi NOTRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Les établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

La mutualisation constitue un enjeu pour la conduite des politiques publiques menées sur le territoire et pour l'articulation des relations entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le projet de schéma de mutualisation soumis à votre avis est issu d'une co-construction entre la Communauté d'Agglomération et les communes, sur la base plus particulièrement d'un questionnaire sur nos attentes et notre appréciation de la qualité des services d'ores et déjà mutualisés.

Le document proposé doit être considéré comme une étape dans cette action de long terme, et non comme un aboutissement.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39-1 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Mme le Maire répond aux questions de MM. D.ALLEMANN, J.DUCRON et B.BO EGLIN sur l'intérêt de la mutualisation, en leur indiquant qu'il s'agit dans un premier temps de réaliser des économies mais également de mettre en commun les compétences des services.

M. J.DUCRON souhaite savoir quand aura lieu la fusion des Communautés de Communes ? Mme le Maire lui indique que celle-ci devrait intervenir le 1^{er} janvier 2017. A ce jour les Communautés de Communes avec lesquelles la Communauté d'Agglomération est supposée fusionner sont la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et celle du Pays de Sierentz, soit environ 40 communes.

Le Conseil municipal ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.

3. AFFAIRES FINANCIERES

Mme le Maire indique que le vote du budget primitif 2016 n'intervenant qu'à la fin du mois de mars de l'exercice considéré, des dépenses d'investissement ont dû être réalisées avant le vote de ce dernier afin de permettre la continuité des opérations. Il nous est demandé par M. ROUSSET, Trésorier Principal d'être précis dans notre validation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement déjà engagées avant l'adoption du Budget primitif dans la limite des 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent conformément à l'article 15 de la loi n°88/13 du 05.01.1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation.

De plus cela éviterait de pénaliser les entreprises en rallongeant encore une fois les délais de paiements.

Les dépenses à valider sont les suivantes :

| Entreprise | Objet de la dépense | Montant en € TTC |
|-------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| SPIE | Mise aux normes de l'église | 3.959,71 € |
| ASCO & CELDA | Couchettes de l'école | 567,72 € |
| PLAISIR DE TABLE | Bains-marie salle polyvalente | 444,00 € |
| PLAISIR DE TABLE | Casiers vaisselle salle polyvalente | 97,39 € |
| EXENTA | Adaptateur HDMI | 7,90 € |
| EXENTA | Logiciels Office | 269,90 € |
| COSOLUCE | Logiciels 2016 | 2.398,76 € |
| LUDOPARC | Panneau aire de jeux école | 210,00 € |
| RHIN & DECOUVERTE | Vélo électrique | 1697,00 € |
| FRANTZ SELARL | Etude cadastrale aire de jeux | 450,00 € |
| SIGNEST | Porte-voix Ecole | 118,44 € |
| EST SIGNALISATION | Signalétique voirie rue de Hésingue | 771,30 € |
| | TOTAL | 10 992,12 € |

Il est rappelé que les dépenses effectuées pendant cette période ne pourront plus être remises en cause lors du vote du Budget primitif 2016.

La présente autorisation est applicable aux chapitres 20, 21, 23 du budget M14 de l'exercice 2016.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les dépenses d'investissement susvisées.

4. NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU C.C.A.S.

Mme le Maire fait savoir que Mme Andrée ENDRESS a démissionné du C.C.A.S. suite à son déménagement, c'est pourquoi il convient de procéder à la nomination d'un nouveau membre non-élu.

Après discussion avec les autres membres du C.C.A.S. elle propose de nommer Mme Véronique DISS en tant que nouveau membre non-élu du C.C.A.S. Elle précise que Mme DISS a donné son accord.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de Mme Véronique DISS en tant que membre non-élu du C.C.A.S.

5. INDEMNITE DE STAGE – MARINE GERRER

Mme le Maire rappelle que Mademoiselle Marine GERRER a effectué un stage au service administratif de la mairie en janvier dernier dans le cadre de son BTS assistant de manager. Son travail a donné satisfaction, c'est pourquoi elle propose de lui attribuer une indemnité de 200 € soit 50 € par semaine.

Le Conseil municipal à 14 voix POUR (Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER) dont une procuration (Jérôme SITTER) et 1 ABSTENSION (Emmanuel GERRER) approuve l'attribution d'une indemnité de stage de 200 € à Mlle Marine GERRER.

6. REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Mme le Maire fait savoir que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Mme le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il est proposé au Conseil :

- ✓ de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- ✓ que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

7. ADAUHR : CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES

M. R. OBERMEYER informe les conseillers que la Commune a signé en date du 19 février 2013 pour une durée de 3 ans, la convention de conseil d'assistance gratuite proposée par l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) à l'ensemble des collectivités territoriales.

Ce partenariat est financé par le Conseil Départemental et permet d'accompagner la Commune pour des prestations d'études dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme en qualité d'assistant au maître d'ouvrage.

Il propose d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes et documents y afférents.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention de conseil et d'assistance aux collectivités de l'ADAUHR ainsi que tous les actes y afférents.

8. AFUA LES VIGNES : INTEGRATION D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. R. OBERMEYER indique que suite à la dissolution de l'AFUA les Vignes, la Commune a intégré dans le domaine public les parcelles relatives à la voirie, lors de la délibération du 18.06.2012. Il s'avère qu'une parcelle a été oubliée. Il s'agit de la parcelle située en section 16 – parcelle 474 d'une contenance de 84 m². Aussi il propose de réaliser cette intégration et de prendre l'attache d'un notaire afin de faire établir l'acte.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'intégration de la parcelle section 16 n°474 d'une contenance de 84 m² dans le domaine public et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

9. LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AARON

Mme V. HERTER indique que l'Association Aaron souhaite louer la salle polyvalente afin de réaliser une vente de photos artistiques au profit de l'Association. Elle rappelle que cette association a pour mission de venir en aide aux enfants souffrant du syndrome de West et de troubles envahissants du développement.

S'agissant d'une location pour une œuvre caritative, elle propose d'accepter cette location gratuite, d'autant plus qu'Aaron est scolarisé dans notre Commune. Toutefois les frais de chauffage à savoir 70 € selon la date de la location seront à la charge de l'association.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la location gratuite de la salle polyvalente au profit de l'association Aaron moyennant les frais de chauffage pour 70 €.

10. ADAUHR : CONVENTION D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE-AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

M. D.HUTTENSCHMITT indique que l'ADAUHR a été sollicitée en vue d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage portant sur l'aménagement d'une aire de jeux. Cette mission comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. Aussi il propose de valider dans un premier temps la tranche ferme – phase 1 études de programmation pour un montant TTC de 4.710 €.

Cette mission comprend la mise en place et l'animation d'un comité de pilotage dont les membres sont désignés par le maître d'ouvrage, une étude des lieux, l'expression des objectifs, problématiques, besoins et enjeux, l'élaboration de 2 à 3 hypothèses d'aménagement, un planning prévisionnel, une estimation financière, la rédaction d'un cahier des charges.

Il propose de valider cette tranche ferme et de d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention d'assistance au maître d'ouvrage- aménagement d'une aire de jeux de l'ADAUHR pour la tranche ferme (4.710 € TTC) ainsi que tous les actes y afférents.

11. TRAVAUX A LA ZONE HUMIDE

M. D.HUTTENSCHMITT fait savoir que suite à la réunion de la commission qualité de vie il convient de valider le devis pour les travaux de réhabilitation de la zone humide. La commission propose de valider le devis établi par le Conseil départemental du Haut-Rhin pour un montant de 8.089,80 € et celui de l'entreprise SAVA pour un montant de 1.320 € TTC. Soit un montant total de 9.409, 80 € TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les devis susvisés.

12. ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE

M. D.HUTTENSCHMITT fait savoir que la commission qualité de vie a décidé de l'achat d'un vélo à assistance électrique, notamment pour la distribution du courrier par les agents communaux. Ceci dans un souci de respect de l'environnement mais aussi de l'amélioration des conditions de travail. Après études de plusieurs devis il propose de retenir le devis de la société RHIN & DECOUVERTE de Rosenau pour un montant de 1.697 € TTC comprenant le vélo à assistance électrique BH Emotion ECO WAVE, un casque, une paire de sacoches.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le devis de la société Rhin et Découverte pour un montant de 1.697 € TTC.

13. REPARATION DE LA FONTAINE DU CIMETIERE

M. D.HUTTENSCHMITT informe que la commission qualité de vie a décidé de procéder à la réparation de la fontaine du cimetière qui pose problème depuis plusieurs mois. Il propose de valider le devis de la société TP du SUND'GO pour un montant de 4.764 € TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le devis de la TP du SUND'GO pour un montant de 4.764 € TTC.

14. REVENTE DE LA NACELLE ET DE L'ANCIEN TRACTEUR

M. D.HUTTENSCHMITT indique que suite à la dernière réunion de la commission qualité de vie il a été décidé de procéder à la vente de la nacelle DENKA LIFT acquise en 2005, -la commission propose un prix de vente de 500 € et du tracteur LANDINI acheté en 1997 et propose de le vendre pour un montant de 5.000 €. Il propose de procéder à la vente de ce matériel pour le biais du site Webenchères ou par le biais du site Agorastores ou par tous autres moyens mis à la disposition des collectivités territoriales. Il propose d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la mise en vente de la nacelle DENKA LIFT pour 500 € et du tracteur LANDINI pour un montant de 5.000 €.

15. O.N.F. : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2016

M. D.ALLEMANN indique qu'il convient de valider le programme d'actions de l'O.N.F pour l'année 2016. Il s'agit de travaux de maintenance pour un montant de 400 € HT pour les parcelles 1-2-5-6 et de travaux sylvicoles (dégagement manuel des régénérations naturelles) pour les parcelles 2-3-6 pour un montant de 2.400 € HT. Soit un montant total de 2.800 € HT.

Il précise qu'il s'agit de coupes d'entretien et qu'il convient de limiter les coupes.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le programme d'actions de l'O.N.F. pour l'année 2016.

16. BATIMENTS COMMUNAUX

DELIBERATION 1

M. B.BO EGLIN fait savoir que suite à la réunion de la commission bâtiments du 16 février 2016, il convient d'effectuer un certain nombre de travaux.

Concernant les travaux de fonctionnement, il indique que la commission a retenu les devis ci-dessous :

- ✓ Entretien de la toiture et du pignon de la maison communale par l'entreprise TRAPP pour un montant (estimatif) de 19 584,00 € ;
- ✓ Entretien de la toiture de l'Eglise par l'entreprise TRAPP pour un montant (estimatif) de 3.649,80 € ;
- ✓ Entretien de la toiture du presbytère par l'entreprise TRAPP pour un montant (estimatif) de 1.947,90 € ;
- ✓ Remplacement des moteurs de tintements des 3 cloches par l'entreprise BODET pour un montant de 2.830,80 €.

Il précise qu'il convient également d'effectuer des travaux d'investissement, il demande donc à l'assemblée délibérante d'approuver les travaux suivants :

- ✓ Mise en conformité électrique de la maison communale par l'entreprise PARELEC pour un montant de 5.347,85 € ;
- ✓ Mise en conformité électrique de la mairie/école par l'entreprise PARELEC pour un montant de 3.567,32 € ;
- ✓ Mise en conformité électrique de la salle polyvalente par l'entreprise PARELEC pour un montant de 583,44 € ;
- ✓ Achat d'un nouveau défibrillateur pour la mairie à l'entreprise CARDIAPULSE pour un montant de 693,60 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les travaux susvisés.

DELIBERATION 2

M. B.BO EGLIN indique qu'il convient également d'approuver la réalisation d'un audit énergétique approfondi à la salle polyvalente. Cet audit sera réalisé par le bureau d'études SCHLIENGER pour un montant de 12.300 € HT, il demande aux conseillers d'autoriser Mme le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès de différents organismes (Région etc....).

Mme le Maire précise que la réalisation de cet audit est subventionnable à près de 70 % et il permettra ensuite de faire réaliser des devis pour la mise en place d'un nouveau chauffage à la salle polyvalente.

Suite à une question de M. J.DUCRON, M. P.MULLER indique que la validité d'un audit est de 10 ans.

M. B.BO EGLIN fait savoir qu'à long terme l'audit énergétique deviendra obligatoire comme l'ADAP.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la réalisation d'un audit énergétique approfondi à la salle polyvalente par le bureau d'études SCHLIENGER pour un montant de 12.300 € HT et autorise Mme le Maire à faire des demandes de subventions.

DELIBERATION 3

M. B. BOEGLIN indique qu'il convient également de prendre un accord de principe pour changer le chauffage à la salle polyvalente et d'autoriser Mme le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès de différents organismes : Région, fonds de soutien à l'investissement, DETR etc...

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un accord de principe pour la mise en place d'un nouveau chauffage à la salle polyvalente et autorise Mme le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès de différents organismes : Région, fonds de soutien à l'investissement, DETR etc...

17. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**17.1 COMMISSION URBANISME****• Déclarations préalable acceptées**

Référence : DP 068 061 15 F0043
Demandeur : DISS Annick
Objet : Démolition partielle & rajout de fenêtre
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 138
Adresse du terrain : 24, rue de Hégenheim
Superficie : 1622 m²

Référence : DP 068 061 16 F0001
Demandeur : VOLLMER Yvon
Objet : Mur de soutènement
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 460
Adresse du terrain : 4, rue du Vignoble
Superficie : 974 m²

Référence : DP 068 061 16 F0002
Demandeur : LOBMEYER Guy
Objet : Rajout d'un velux
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 443
Adresse du terrain : 4, rue du Raisin
Superficie : 553 m²

Référence : DP 068 061 16 F0003
Demandeur : WOLFF Alexandre
Objet : Rajout d'un velux
Localisation du terrain : Section 2 Parcelles 39, 40, 218, 220
Adresse du terrain : 2, rue des Vergers
Superficie : 740 m²

Référence : DP 068 061 16 F0004
Demandeur : DUCRON Jacques
Objet : Ravalement de façade
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 137
Adresse du terrain : 29, rue des Vosges
Superficie : 1769 m²

• Permis de construire acceptés

Référence : PC 068 061 15 F0010
Demandeur : MARTZ Nathalie
Objet : Maison individuelle & terrasse
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 463
Adresse du terrain : Rue du Vignoble
Superficie : 1000 m²

- **Certificats d'urbanisme délivrés**

Référence : Cua 068 061 15 F0016
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM
 Localisation du terrain : Section 1 Parcelle 157
 Adresse du terrain : 12, rue des Fleurs
 Superficie : 600 m²

Référence : Cua 068 061 16 F0001
 Demandeur : Maître WALD/LODOVIECHETTI
 Localisation du terrain : Section 1 Parcelle 52
 Adresse du terrain : 5, rue des Vergers
 Superficie : 93 m²

- ✓ M. R.OBERMEYER fait savoir qu'il a également fait réaliser gratuitement dans un premier temps un audit du cimetière. Cet audit est globalement positif toutefois il faudra réaliser un règlement du cimetière et prévoir la mise en place d'un ossuaire. Un second rendez-vous avec des offres de prix est prévu le 22 mars 2016. Mme le Maire demande à M. OBERMEYER de prendre l'attache de Mme MORY à l'ADHAUR afin de connaître la réglementation exacte des cimetières.
- ✓ M. R.OBERMEYER indique que la mise en place des parkings au niveau du 7, rue de Hégenheim a été acceptée par la D.R.T.
- ✓ M. R.OBERMEYER indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'un numéro à la propriété ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures :

| | |
|--------------------------|--|
| Propriétaires : | M. Olivier HARTWEG |
| N° attribué : | N°14, rue du Raisin– 68220 BUSCHWILLER |
| Références cadastrales : | Section 16 – Parcelle 481 |

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la numérotation de propriété susvisée.

- ✓ Mme le Maire demande à M. OBERMEYER de prendre contact avec M. MARI de la société SOBECA concernant la réunion du chantier rue des Vergers à laquelle il n'a pas pu assister.

17.2 COMMISSION SCOLAIRE

- ✓ Mme V.HERTER fait savoir que la prochaine commission aura lieu le 07 mars 2016, Mme le Maire précise que celle-ci se fera en présence de la directrice de l'Ecole, Mme VONESCH. Elle indique également qu'elle s'est entretenue avec M. SCHMITT, Maire de Wentzwiller au sujet des effectifs.
- ✓ Mme le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil d'Ecole aura lieu le 08 mars à 17h15 et demande si une personne du Conseil est susceptible d'être présente (en dehors des délégués de parents d'élèves) car Mme HERTER et elle-même sont déjà retenues par d'autres engagements.
- ✓ Mme le Maire demande à Mme HERTER de remettre en vente les petits lits de l'école.
- ✓ Mme A.BAUMANN fait le point sur l'atelier pâtisserie qu'elle a animé avec M. E.GERRER et Mme C.MUNCH. Elle indique que 18 enfants ont pris part à cette activité et que l'ensemble s'est bien passé mais qu'il faudrait éventuellement un encadrant supplémentaire.

17.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE / SPORT

- ✓ Suite à une demande de Mme le Maire, Mme V.HERTER fait savoir que l'exposition de peinture aura lieu du 11 au 13 mars prochain. L'organisation se fera comme suit :
 - Judi 10 mars 2016 : Mise en place de la salle par M.R.OBERMEYER avec les agents communaux. M. C.WEIGEL propose son aide.
 - Vendredi 11 mars 2016 : Mise en place des tableaux par les artistes le matin. A 19h00 vernissage au cours duquel la Chorale des Perles du Sundgau chantera 3 chants.
 - Samedi matin, passage du jury à partir de 10h00. Puis ouverture de l'exposition au public de 14h00 à 18h00.
 - Dimanche : Ouverture au public de 10h00 à 17h00, puis remise des prix à 17h00.
 Mme V.HERTER demande aux conseillers de compléter le tableau des permanences pour l'exposition et suite à une question de Mme le Maire elle confirme que le montant des dons pour l'exposition est en baisse.

✓ Point des assemblées générales des associations.

Les Arboriculteurs, le 22 janvier 2016. Mme V.HERTER indique que l'association compte de moins en moins de bénévoles et que la question de l'organisation autre qu'un repas lors des portes ouvertes de septembre a été évoquée.

Chorale Fortuna, le 06 mars 2016 : M. D.HUTTENSCHMITT représentera la Commune.

Les Donneurs de Sang, le 19 mars 2016 : Mme le Maire souhaite savoir si un conseiller peut la représenter lors de cette réunion. Personne n'est disponible. Le secrétariat est prié d'excuser Mme le Maire.

Les Amis des Landes, le 03 avril 2016 : M. B.BO EGLIN confirmera encore sa disponibilité au secrétariat pour représenter la commune lors de cette réunion.

Les Amis de Samadet, le 11 mars 2016 : Mme le Maire s'y rendra après le vernissage de l'exposition de peinture. M. B.BO EGLIN trouve dommage que l'assemblée générale ait lieu le même jour que le vernissage.

✓ Mme le Maire fait le point sur la réunion qu'elle a provoquée entre la Société de Musique Liberté et l'A.S.B suite au changement de la date de la randonnée annuelle par cette dernière suite à un manque de bénévoles pour le week-end du 08 mai 2016: l'A.S.B. souhaite reporter la randonnée au 22 mai et se retrouverait donc une semaine avant la fête champêtre de la Musique qui se fera le 29 mai.

Elle rappelle aux conseillers que chaque année une réunion calendrier est organisée par la Commune afin d'éviter ce genre de soucis et rappelle qu'un accord tacite est en place avec les différentes associations du village pour qu'il y ait un minimum de 2 semaines entre deux manifestations. M. C.WEIGEL précise qu'une semaine est un délai relativement court entre deux manifestations. M. D.ALLEMANN indique que la Musique Liberté organise sa fête champêtre à la même date depuis de nombreuses années, Mme M-J. BAUMANN le soutient. M. C.WEIGEL précise toutefois que ce n'est pas à la municipalité de trancher sur ce genre de faits mais aux associations de s'entendre entre elles. Mme le Maire indique que la municipalité se doit de tirer la sonnette d'alarme quand il y a des changements de date et que la subvention de l'A.S.B sera exceptionnellement maintenue même si la randonnée ne devait pas avoir lieu. Néanmoins si l'A.S.B. fait quand même sa randonnée le 22 mai, cela va créer une tension entre les associations.

✓ Mme le Maire fait savoir que le repas paroissial a été déplacé au 13 novembre 2016.

17.4 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

M. D.HUTTENSCHMITT fait savoir qu'il a fait ôter le pommier pourri devant l'Eglise par les agents communaux. Il indique ensuite que l'opération Haut-Rhin propre est prévue le 23 avril 2016 selon le planning officiel de la C.A.3.F. La commission a décidé de ne pas organiser de journée citoyenne en 2016. Pour finir il demande aux conseillers de s'accorder sur une date de sortie en famille à la zone humide.

17.5 COMMISSION COMMUNICATION

Mme D.HECHT indique que le bulletin est paru début janvier.

17.6 C.C.A.S.

Mme D.HECHT indique que la triple fête des bébés, des fenêtres de l'Avent et du lâcher de ballons a eu lieu le 30.1.2016: 8 bébés ont été inscrits sur les 11 naissances; fenêtres de l'Avent 46 enfants se sont inscrits sur les 56 participants, lâcher de ballons: 5 cartes sont revenues sur la soixantaine de ballons lâchés. Une bonne centaine de personnes se sont rassemblées à la salle polyvalente; tout s'est bien passé, à part le fait que le laptop utilisé pour la projection s'est montré récalcitrant avec certains fichiers.

Le C.C.A.S s'est réuni le 18 janvier 2016, réunion au cours de laquelle les membres ont été informés de la démission de Mme Andrée ENDRESS.

Mme D.HECHT rappelle que la vente de tulipes aura lieu jeudi et vendredi prochains.

18. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

18.1 C.A.3.F. – Mme le Maire / M. Roger OBERMEYER

Mme le Maire indique que lors des deux dernières réunions il a été discuté entre autres du prolongement de la ligne 3 du tramway de Bâle à Saint-Louis, du projet de piste cyclable entre Blotzheim et Michelbach-le-Bas, et de la signature d'une convention d'accueil des collaborateurs bénévoles de la promotion de la langue alsacienne.

18.2 C.A.3.F – Commission communication – Mme V. HERTER / M. Jacques DUCRON

Mme V.HERTER fait savoir que la prochaine réunion aura lieu le 08 mars. Elle indique qu'elle ne pourra pas s'y rendre. M. J.DUCRON indique qu'il s'y rendra.

18.3 C.A.3.F – Commission sports – M. E.GERRER / M. J.SITTER

M. E. GERRER indique que la salle multisports sera accessible à compter du 1^{er} mars 2016. Un planning de fréquentation a été établi sur les bases de demandes reçues au niveau du service des sports.

Il a également été discuté des olympiades de l'intercommunalité et qu'il sera souhaitable d'en parler lors de la prochaine commission scolaire.

Pour finir des animations sont prévues dans le cadre de l'EURO 2016.

18.4 C.A.3.F. Commission assainissement - Mme D.HECHT / M. D.HUTTENSCHMITT

- ✓ Le zonage d'assainissement collectif et non collectif est soumis à enquête publique. Le commissaire-enquêteur émettra un avis sur ce zonage. S'il y a des modifications à faire, elles passeront par le conseil communautaire. Chaque plan de zonage est à intégrer dans le PLU des communes. Il faudra impérativement veiller à ce que le règlement d'urbanisme soit en adéquation avec les plans approuvés.
- ✓ Bilan d'activité: les autorisations de déversement sont souvent oubliées, surtout dans les lotissements, lorsqu'une infiltration des eaux pluviales à la parcelle n'est pas possible. Cela génère des relances et corrections. Raccordement à l'assainissement collectif: les relances sont envoyées aux propriétaires, avec copie aux locataires. 99 % de la population de la CA3F est raccordée à l'assainissement collectif, 1 % seulement est en assainissement non-collectif. Les propriétaires de telles habitations doivent traiter eux-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Un tel dispositif comprend entre autres une fosse toutes eaux, un filtrage, une nappe d'épandage.
- ✓ Prévisions budgétaires: travaux pour un total de 3.684.000 €. Proposition pour Buschwiller: renouvellement ou réhabilitation de la rue de Hegenheim (fin 2016/2017), pour 120.000 €.

18.5 C.A.3.F. Commission environnement - Mme D.HECHT / M. J.SITTER

Visite de la déchetterie du Ladhof à Colmar, ouverte en juillet 2015. Elle a été conçue de façon à optimiser le flux des voitures et éviter les bouchons aux heures de pointe. Elle est réservée aux particuliers et accessible avec un badge. Autre particularité: elle permet un tri encore plus pointu, de sorte que env. 90 % des apports en déchetterie puissent être recyclés. Les déchets verts disposent d'une zone séparée, avec accès direct à la sortie s'il n'y a rien d'autre à déposer. Il y a un espace appelé "ressourcerie" où les objets de la vie courante encore utilisables sont déposés et repris par l'association Espoir. Il y a un espace "nouvelles filières de recyclage" pour les capsules de café, les bouchons, les huisseries, les pots horticoles et un espace pour les déchets électroniques. Viennent ensuite les bennes pour le bois, le plâtre, les plastiques durs, le métal, comme à Village Neuf. Il faut bien entendu au début du personnel supplémentaire pour accompagner les usagers qui pour la plupart sont un peu perdus, mais ils s'habituent et trient déjà chez eux. Ils sont responsabilisés, sachant que le maximum de ce qu'ils apportent sera recyclé. Il y a bien entendu toujours des agents sur le site, la nuit il est éclairé et surveillé par des caméras.

18.6 E.T.B. – Mme D.HECHT

Réunion plénière du 5.2.2016: les nouveaux dirigeants de l'Euroairport, MM. Matthias Suhr, directeur et Frédéric Velter, directeur adjoint, ont projeté et commenté une vidéo de présentation de l'Euroairport. M. Frédéric Duvinage, directeur de l'ETB, a informé le conseil qu'un portail de mobilité va être mis en place permettant de planifier des déplacements transfrontaliers avec par ex. des itinéraires, les horaires des transports en commun, ainsi que des applications pour smartphones.

18.7 AGGLO BASEL, 10^{ème} REUNION PARTICIPATIVE – MME D.HECHT

- ✓ Réunion d'information à l'occasion du lancement d'une consultation auprès des instances administratives concernant le projet d'aménagement du territoire de l'agglomération de Bâle, projet de la 3^e génération, les générations 1 et 2 étant réalisées ou en cours de réalisation.
- ✓ Agglo Basel englobe la ville de Bâle, les cantons de Baseland, Aargau, Solothurn, les communes allemandes proches de la frontière, les communes alsaciennes proches de la frontière ainsi que celles qui se trouvent dans le corridor menant à l'Euroairport
- ✓ Parmi les projets de grande envergure se trouvent la prolongation du tram 3 vers le Technoport, l'aménagement des routes locales, notamment la RD 105 et la liaison Hésingue/Hégenheim, et -projet-phare- le raccordement ferroviaire de l'Euroairport; sauf difficultés majeures, l'enquête d'utilité publique pourrait avoir lieu au 1^{er} trimestre 2018; le financement de la Suisse est cependant tributaire de l'accord financier, fiscal et social au sujet de l'aéroport. Ce raccordement ferroviaire n'a pas pour but d'attirer encore plus de passagers, mais de les faire venir par les transports en commun plutôt qu'en voiture.

19. DIVERS

- ✓ Mme le Maire souhaite savoir qui est disposé à l'accompagner à l'assemblée générale de l'association des maires du Haut-Rhin en date du 05 mars prochain à HOUSSEN. Aucun conseiller n'est disponible.
- ✓ Mme le Maire indique que suite au mariage de M. BERTELLI et Mme SAMOBROD le 19 février 2016, un tableau a été offert à la mairie, l'épouse étant artiste peintre. Elle présente l'œuvre aux conseillers.
- ✓ Mme le Maire fait savoir que le Restaurant « A la Couronne – Chez Florian » a été mis en liquidation.
- ✓ Mme D.HECHT indique que la date retenue pour la boum des jeunes est le 23 avril 2016 et que M. Alexandre DUCRON et Mlle Estelle ALLEMANN sont volontaires pour se charger de l'animation. Mme le Maire, Mme A.BAUMANN et M. P.MULLER sont bénévoles pour encadrer la boum. Mme HECHT demandera également à Mmes PETER et DISS et M. SITTER s'ils sont disponibles.
- ✓ Mme le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le 30 mars prochain et sera suivi d'un repas.
- ✓ M. C.WEIGEL souhaite avoir des renseignements complémentaires sur la mention « Nous nous permettons de vous rappeler que les panneaux ne doivent pas être accrochés aux poteaux télégraphiques, ni aux poteaux électriques » qui est indiqué dans les courriers d'acceptation de manifestations sur la Commune. Mme le Maire lui indique qu'elle vérifiera si cette mention est encore d'actualité, car elle était indiquée pour éviter les clous dans ces derniers.
- ✓ M. C.WEIGEL signale que lors de fortes pluies beaucoup d'eau coule sur la route et il semblerait qu'un avaloir soit bouché au niveau de la rue du Golf. Mme le Maire indique qu'elle prendra l'attache du service assainissement à ce sujet et demande à M. D.ALLEMANN domicilié à proximité de vérifier lors des prochaines pluies.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 29.02.2016</p> |
|---|

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2015**
2. **AVIS SUR LE PROJET DE MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 3 FRONTIERES ET SES COMMUNES MEMBRES**
3. **AFFAIRES FINANCIERES**
4. **NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU C.C.A.S.**
5. **INDEMNITE DE STAGE – MARINE GERRER**
6. **REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC**
7. **ADAUHR : CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES**
8. **AFUA LES VIGNES : INTEGRATION D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC**
9. **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AARON**
10. **ADAUHR : CONVENTION D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX**
11. **TRAVAUX A LA ZONE HUMIDE**
12. **ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE**
13. **REPARATION DE LA FONTAINE DU CIMETIERE**
14. **REVENTE DE LA NACELLE ET DE L'ANCIEN TRACTEUR**
15. **O.N.F. : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ANNEE 2016**
16. **BATIMENTS COMMUNAUX**
17. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
18. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
19. **DIVERS**

| NOM-PRENOM | QUALITE | SIGNATURE | PROCURATION A |
|-----------------------------|---------------------------------|------------------|------------------------|
| WILLER CHRISTELE | Maire | | |
| OBERMEYER ROGER | 1^{er} Adjoint | | |
| HERTER VERONIQUE | 2^{ème} Adjointe | | |
| HUTTENSCHMITT DENIS | 3^{ème} Adjoint | | |
| BOEGLIN BERNARD | 4^{ème} Adjoint | | |
| ALLEMANN DANIEL | Conseiller | | |
| BAUMANN AUDREY | Conseiller | | |
| BAUMANN MARIE-JEANNE | Conseiller | | |
| DUCRON JACQUES | Conseiller | | |
| GERRER EMMANUEL | Conseiller | | |
| HECHT DENISE | Conseiller | | |
| MULLER PATRICK | Conseiller | | |
| MUNCH CLAUDINE | Conseiller | | |
| SITTER JERÔME | Conseiller | ... | D.HUTTENSCHMITT |
| WEIGEL CHRISTIAN | Conseiller | | |